

<u>Documents à transmettre</u> dans le cadre d'une vente en cours (compromis déjà signé)

A fournir par le vendeur et par l'acquéreur

- 1) Les fiches de renseignements d'état civil
- 2) La copie de vos pièces d'identité
- 3) La copie du livret de famille
- 4) Le contrat de mariage / la convention de pacs

A fournir par le vendeur :

- 5) un relevé d'identité bancaire signé
- 6) le titre de propriété
- 7) le bail en cours (le cas échéant)
- 8) la lettre de congé donné par le locataire ou par le vendeur (le cas échéant)
- 9) la liste des éléments mobiliers estimés par article
- 10) l'avis de taxe foncière
- 11) l'assurance de l'immeuble (si maison ou bâtiment)
- 12) l'appel de charges du trimestre en cours (si copropriété)

A fournir par l'acquéreur :

13) la copie de l'offre de prêt (le cas échéant)